

AIDE-MÉMOIRE

Démarches à effectuer lors de la planification de la retraite

Démarches	Auprès de	Délai suggéré	Remarques	Votre date
Rencontre préparatoire	Le responsable des avantages sociaux de votre organisation ou son mandataire	6 à 12 mois avant votre départ		
Lettre avisant l'employeur de votre prise de retraite	Votre gestionnaire autorisé	2 à 3 mois avant votre départ	Transmettre une copie au responsable des ressources humaines de votre organisation ou son mandataire	
Autorisation d'absence pour l'utilisation des congés précédant la retraite	Votre gestionnaire autorisé	2 mois avant votre départ	Voir le responsable des avantages sociaux avant de remplir les permis d'absence	
Demande de rente de retraite des régimes de retraite du secteur public	Retraite Québec ou votre direction des ressources humaines ou son mandataire	3 mois avant la date effective de votre retraite		
Demande de rente de retraite du Régime de rentes du Québec (Retraite Québec)	Retraite Québec ou votre direction des ressources humaines ou son mandataire	4 mois avant le mois payable	Il est possible de commencer à recevoir cette rente à compter de 60 ans	
Assurances collectives	Votre assureur	Selon le régime d'assurances, 30, 60 ou 90 jours après la date de la retraite. Pour l'assurance-vie, le délai est de 31 jours.	Information disponible auprès de votre assureur.	
Retenues à la source : <ul style="list-style-type: none"> • Beneva (La Capitale) (SSQ) • Votre assureur • Épargne salaire • Obligations d'épargne (Québec et Canada) 	L'institution concernée	1 mois avant la retraite	Il est possible de poursuivre les versements par chèques personnels	
Programme de la sécurité du revenu (pension de la sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint)	Canada.ca/psv	6 mois avant d'atteindre l'âge d'admissibilité aux programmes de la sécurité du revenu.		